

qu'on laisse l'honorable député continuer son discours sans l'interrompre.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je vous suis reconnaissant de votre intervention, monsieur l'Orateur, mais je ne sais trop si c'est d'un chœur qu'il faut parler car nous entendons bien des dissonances.

Pourquoi le gouvernement insiste-t-il pour que Terre-Neuve aménage des lignes de transmission au lieu de faire ce qu'elle veut? Le ministre ne serait tenu d'accepter aucune de ces propositions avant de les avoir étudiées très soigneusement. Si cette étude démontrait que ce projet n'était pas réalisable, ainsi que l'a laissé entendre l'honorable député de Saint-Jean-Est, je suppose que le gouvernement pourrait les refuser, en tant que proposition distincte, tout comme il aurait parfaitement le droit de refuser les demandes d'établissement de centrales thermiques. Mais me dira-t-on pourtant pourquoi il se montre tellement hésitant, pourquoi il ne désire pas se revêtir de l'autorité suffisante pour réaliser ce que lui a demandé le gouvernement de Terre-Neuve? Il s'agit ici, paraît-il, d'un programme national. Le gouvernement parle de programme national, mais il hésite fort à nous donner là-dessus de plus amples renseignements. Pourquoi? Il ne saurait nous en parler, paraît-il, à moins qu'un gouvernement provincial n'ait présenté de requête. Or, il s'agit ici d'une requête présentée par un gouvernement provincial de la façon la plus solennelle possible. Comment a-t-il été accueilli? Par un refus pur et simple; un refus qui ne s'est accompagné d'ailleurs d'aucune espèce d'explication.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'adresse vraiment un appel...

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Pickersgill:** Que les honorables messieurs d'en face prennent patience. Je n'ai peut-être pas encore tout à fait fini. Comme j'allais le dire, monsieur l'Orateur, lorsque le chœur est intervenu, je réitère actuellement l'appel que je formulais à l'étape de la résolution. J'en appelle au ministre. J'aimerais que l'honorable député de Saint-Jean-Ouest soit ici afin que je puisse en appeler à lui aussi. J'en appelle à l'honorable député de Saint-Jean-Est, aux honorables représentants des autres provinces de l'Atlantique, provinces qui pourraient bénéficier de cette excellente mesure libérale. J'en appelle à eux tous...

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Puis-je poser une question?

**L'hon. M. Pickersgill:** ...et je les exhorte à faire preuve de largeur de vues, si je puis employer une expression chère à l'honorable

député de Saint-Jean-Albert qui désire m'interrompre pour me poser une question à laquelle je serai heureux de répondre quand j'aurai fini ma phrase. Je le répète, j'invite instamment les membres du gouvernement et leurs tenants, notamment ceux des provinces de l'Atlantique, à presser le premier ministre de rendre ce principe applicable à toutes les provinces de l'Atlantique, et non pas à quelques-unes seulement, à présenter au comité un amendement qui supprimerait ces mots afin que Terre-Neuve puisse, comme les autres provinces de l'Atlantique, bénéficier de cette excellente mesure libérale.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Comme nous l'avons dit à l'étape du projet de résolution, monsieur l'Orateur, et comme mon collègue d'Assiniboia (M. Argue) l'a dit au cours du débat sur la mesure précédente, nous appuyons le projet de loi dont la Chambre est saisie. C'est une mesure qui vise à améliorer l'économie de quatre des provinces canadiennes. Or nous estimons que ce qui est bon pour un secteur du Canada est bon aussi pour l'ensemble du pays. Nous sommes donc heureux d'appuyer le bill à l'étude.

J'ai cependant quelques observations à formuler. Je reviendrai dans un instant sur une thèse que nous avons exposée dernièrement à maintes reprises, et c'est que les mesures de ce genre soient présentées au Parlement en tant que partie d'un programme applicable à l'ensemble du pays. Avant de m'arrêter même brièvement sur ce point, je me permets de rappeler combien il a été agréable au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) de signaler cet après-midi que c'est le 21 décembre 1957 que la Chambre a abordé pour la première fois le projet de résolution préliminaire à la mesure que nous examinons. Il a été particulièrement heureux de proclamer que le Parlement a été saisi de la mesure exactement six mois après l'accession du nouveau gouvernement au pouvoir. Je ne veux pas priver l'honorable député du plaisir qu'il a éprouvé à mentionner ce point, mais je pense qu'il a mêlé les promesses de son chef. Je n'ai pu trouver la déclaration où son chef, le premier ministre actuel (M. Diefenbaker), a promis que cette mesure serait soumise au Parlement dans un délai de six mois. De fait, cette mention de six mois se rapporte à une autre chose peut-être plus chère à mon honorable ami qui vient de la Saskatchewan. J'ai sous la main un exemplaire d'un important livre bleu.

**L'hon. M. Lesage:** Avez-vous la Bible, aussi?

**L'hon. M. Churchill:** Plaît-il?